

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 32 (1933)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: I. — Généralités concernant la préparation des CANDIDATS.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLOGNE**La préparation des professeurs de mathématiques de l'enseignement secondaire.****I. — GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LA PRÉPARATION DES CANDIDATS.**

a) La préparation des professeurs de mathématiques de l'enseignement secondaire en Pologne comprend deux étapes:

1^o La préparation scientifique. — Elle consiste dans des études à la Faculté des Sciences de l'une de nos universités (Cracovie, Lwów, Poznań, Varsovie, Wilno).

Ces études se terminent par l'examen universitaire pour le grade de « magister » correspondant à peu près au grade français de « licencié »; comme préparation analogue sont considérées aussi les études à l'université libre de Pologne, à Varsovie, suivies d'un examen devant la Commission d'Etat.

2^o La préparation professionnelle. — Elle comprend l'étude des sciences pédagogiques et l'initiation à la pratique scolaire et peut être faite à l'université de Varsovie, de Cracovie ou de Poznań ou bien pendant un stage scolaire de deux ans. Cette préparation est contrôlée par un examen d'Etat, qui donne droit au brevet d'enseignement secondaire.

Il n'existe pas chez nous d'établissements destinés spécialement à la préparation des professeurs des mathématiques. On tient largement compte de cette préparation dans les programmes de nos universités. Il n'y a pas non plus de prescriptions spéciales pour les écoles de jeunes filles.

Ce qui vient d'être dit se rapporte à l'état actuel de la formation de professeurs, conforme à l'arrêté fondamental du 9.X.1924. Quant à nos professeurs plus âgés, qui ont fait leurs études avant ou pendant les premières années après la reconstitution de l'Etat polonais et dont la préparation ne correspondait pas toujours aux exigences modernes, on a prévu certaines tolérances. Il leur a été possible d'obtenir l'autorisation d'enseigner soit en vertu de diplômes reconnus équivalents, soit par reconnaissance de leur activité antérieure et de leur expérience pédagogique, ou enfin à la suite d'examens simplifiés.

b) Les candidats à l'enseignement scientifique sont tenus de présenter un certificat de la fin des études secondaires (appelé certificat de maturité), quel que soit le type de l'école secondaire.

c) Suivant une opinion assez générale, les candidats à l'enseignement mathématique doivent avoir des connaissances dans les domaines voisins, notamment la mécanique et la physique, et aussi la connaissance des sciences philosophiques. Cette tendance a trouvé son expression dans les programmes d'examens, qui sont exposés ci-dessous (voir II, 2).

d) La préparation didactique doit être précédée en principe par les études scientifiques. Il est d'ailleurs possible de suivre certains cours pédagogiques parallèlement à des cours scientifiques.

e) La section de l'enseignement secondaire du Ministère, disposant de fonds spéciaux, alloue un certain nombre de bourses d'études, destinées aux étudiants qui s'engagent à travailler, leurs études finies, durant quelques années dans les écoles d'Etat.

II. — ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE THÉORIQUE.

1. — En Pologne, les études universitaires sont libres en principe. L'étudiant établit lui-même son plan d'études; il n'est guidé en cela que par les indications générales des programmes et les conseils des professeurs. La préparation scientifique des candidats à l'enseignement se trouve réglée par les programmes d'examens (voir ci-dessous).

Nos cours universitaires embrassent toutes les branches fondamentales des mathématiques pures et appliquées. On donne en outre des cours ou des séminaires spéciaux, qui se groupent dans chacun des milieux scientifiques autour des problèmes différents. Ainsi on trouve à Varsovie de nombreux cours sur la Théorie des ensembles, la Topologie et la Logique mathématique; à Lwów on constate la prépondérance de l'Analyse moderne, etc. L'histoire des mathématiques est enseignée à Varsovie (Prof. DICKSTEIN) et à Cracovie (Prof. BIRKENMAJER).

2. — Les études théoriques des candidats à l'enseignement ont une durée obligatoire de onze trimestres au minimum. Cette préparation est contrôlée par les examens dont la totalité forme l'examen pour le grade de « magister ». L'organisation de ces examens se résume comme il suit.

Les examens sont divisés en trois groupes A, B, C.

Le *groupe A* est obligatoire pour tous les candidats au « magisterium » mathématique et contient les branches suivantes:

1^o Calcul différentiel et intégral (examen oral et écrit). On ne peut se présenter à cet examen qu'après avoir participé aux exercices.

2^o Géométrie analytique (examen oral et écrit). On exige de même un certificat d'exercices.

3^o L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des nombres (examen oral).